



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déficits publics

Question écrite n° 2045

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes de l'Association des contribuables associés quant à l'éventualité de la poursuite des programmes de réduction des déficits publics et d'allègement de l'impôt sur le revenu engagés par les gouvernements précédents. Il le remercie de bien vouloir l'informer sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les orientations retenues par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1998 vont dans le sens des préoccupations exprimées par l'auteur de la question : le déficit des comptes publics sera en effet réduit à 3 % du produit intérieur brut (PIB) grâce à un effort sans précédent d'économies. A cet effet, les dépenses de l'Etat seront stabilisées en francs constants : elles passeront de 1 564 milliards de francs en 1997 à 1 585 milliards de francs en 1998, soit une augmentation de 1,36 %, qui est légèrement inférieure à celle de l'inflation (1,4 %). Par ailleurs, le Gouvernement n'a jugé ni prioritaire ni équitable de procéder à une réduction du barème de l'impôt sur le revenu. Cela étant, le poids de l'impôt rapporté au PIB diminuera l'an prochain à 3,5 % alors qu'il est de 3,6 % en 1997.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2045

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2565

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4206